



Prime d'ancienneté sur ma feuille de paye

Par **muriel coisne**, le **29/08/2009** à **17:44**

Bonjour, rnactuellement sur ma feuille de paye j'ai une prime d'ancienneté...mon employeur voudrait l'intégrer à mes heures effectuées pour que pour ma retraite, celle-ci soit soit alors calculée sur tout ce que je cotise et non seulement sur les heures effectuées (sachant que je cotise aussi sur la prime d'ancienneté, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée dans la retraite!).rn Je fais partie de la convention collective des formateurs.rnmerci!

Par **Visiteur**, le **29/08/2009** à **17:55**

Bonsoir,rnrn[citation]sachant que je cotise aussi sur la prime d'ancienneté, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée dans la retraite!). [/citation]rnrnfaux..la prime d'ancienneté compte pour la retraite...rnrnla retraite n'est pas calculée sur les heures travaillées, mais sur le montant brut des salaires perçus.